

Tribunal judiciaire d'Albi : une nuit du droit dédiée à la justice pénale des mineurs

Pour cette 6^{ème} édition nationale de la Nuit du droit célébrant l'anniversaire de la Constitution de la V^{ème} République, le tribunal judiciaire d'Albi a choisi le thème de la justice pénale des mineurs en lien avec le 3^{ème} anniversaire de l'entrée en vigueur du code de justice pénale des mineurs.



Le tribunal judiciaire d'Albi en partenariat avec le conseil départemental de l'accès au droit du Tarn (CDAD 81) a organisé une manifestation dédiée à la justice pénale des mineurs autour d'une soirée programmée en deux temps.

A partir de 20h30, le public a assisté gratuitement à la projection du film « La fille au bracelet » de Stéphane Demoustier à la Scène nationale d'Albi.

Ce film retrace le procès d'une jeune majeure poursuivie pour meurtre devant la cour d'assises des mineurs de Loire-Atlantique.

Puis, à partir de 22h, un débat a été animé par des professionnels du droit : M. Gérémie Blanc, président du tribunal judiciaire d'Albi et du CDAD 81, Mme Stéphanie Bazart, procureur de la République près ledit tribunal, Mme Marion Ruffat, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants, Me Amélie Deltell, avocate, Mme Nathalie Dréau, responsable de l'unité éducative en milieu ouvert d'Albi, Mme Clavel, éducatrice en milieu ouvert et M. Mustapha Mourchid, chef de service de la protection judiciaire de la jeunesse à l'établissement pénitentiaire spécialisé pour mineurs (EPM) de Lavaur.

The poster is a vertical rectangular graphic. At the top, it features the 'LA NUIT DU DROIT' logo. Below the logo, on the left, is a circular badge with 'OCTOBRE 3 2024'. To the right of the badge is a white circle containing the times '20H30' and '23H00'. The main title of the event is 'LA NUIT DU DROIT POUR VOIR LE DROIT SOUS UN NOUVEAU JOUR'. Below this, the text reads: 'Le tribunal judiciaire d'Albi et le CDAD du Tarn organisent à la salle ARCE - Grand Théâtre - Scène Nationale d'Albi Tarn rue des Cordeliers - 81000 ALBI'. A red line of text follows: 'Un ciné - débat sur le thème de la justice pénale des mineurs'. Below that, it says: 'Projection du film "La fille au bracelet" de Stéphane Demoustier suivi d'un débat animé par des professionnels : magistrats, avocats, protection judiciaire de la jeunesse'. At the bottom, it indicates 'De 20h30 à 23h00'. The footer contains logos for 'LE TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ALBI', 'CDAD 81', 'LE DÉPARTEMENT DU TARN', and 'LE JURY DÉPARTEMENTAL', along with the website 'LANUITDUDROIT.FR' and the text 'EN PARTENARIAT AVEC'.

Le président du tribunal a introduit le débat en évoquant le 3^{ème} anniversaire de la mise en œuvre du code de justice pénale des mineurs, entré en vigueur le 30 septembre 2021. Ce nouveau code en son article préliminaire reprend les principes fondamentaux reconnus par

les lois de la République déjà consacrés par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 29 août 2002 :

- Atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonction de l'âge ;
- Nécessité de rechercher le relèvement éducatif et moral des enfants délinquants par des mesures adaptées à leur âge et à leur personnalité ;
- Spécialisation des juridictions selon des procédures appropriées.

Les objectifs de ce code ont été de simplifier et d'accélérer la procédure, de renforcer la continuité et la cohérence de la prise en charge éducative et de mieux prendre en considération les victimes, avec une procédure de mise à l'épreuve éducative à partir de l'audience de culpabilité.

Un tour de table a été réalisé afin que chacun des participants puisse présenter son institution et ses fonctions au service des mineurs.

Mme Dréau a évoqué l'évolution de la justice des mineurs dans le temps et la création de la protection judiciaire de la jeunesse, par décret du 21 février 1990, qui a succédé à la direction de l'éducation surveillée, créée par l'ordonnance n°45-1966 du 1^{er} septembre 1945.

Les éducateurs ont décrit le travail réalisé au quotidien avec les mineurs ainsi que les changements intervenus à la suite de l'entrée du code de justice pénale des mineurs.

Me Deltell a ensuite évoqué le rôle de l'avocat auprès des mineurs impliqués dans une procédure pénale, de sa présence obligatoire lors des auditions en garde à vue et aux audiences devant le juge des enfants ou le tribunal pour enfants.

Mme Ruffat a décrit les différents modules de la mesure éducative judiciaire provisoire (MEJP) ainsi que les mesures, sanctions et peines susceptibles d'être prononcées dans la phase sanction.

Mme le procureur a évoqué également les alternatives aux poursuites.

S'agissant des lieux d'incarcération des mineurs, M. Mourchid a présenté l'EPM de Lavaur, un des 6 établissements présents sur le territoire national, ouvert en 2007.

Les intervenants ont répondu ensuite aux questions du public qui a montré un vif intérêt pour le sujet. Ceci a permis d'évoquer, entre autres, le casier judiciaire des mineurs, les actions préventives menées auprès des mineurs pour lutter contre la récidive ainsi que le processus de décision y compris en cour d'assises.

Plus de 80 personnes ont répondu présentes.



De gauche à droite, Mme Clavel, Mme Dréau, Me Deltell, Mme Ruffat, Mme Bazart, M. Mourchid et M. Blanc

Le président du tribunal judiciaire a conclu en adressant ses chaleureux remerciements à l'ensemble des intervenants.

©tribunal judiciaire d'Albi